

« Femme, vie, liberté »

Karim Lahidji est président de la Ligue de défense des droits de l'Homme en Iran (LDDHI). Il revient pour D&L sur le soulèvement d'ampleur, bien que très durement réprimé, de la jeunesse iranienne, suite au meurtre de Mahsa Amini. Et sur l'importance d'un soutien international.

Pouvez-vous nous rappeler la genèse de ce mouvement ?

Le soulèvement de la jeunesse iranienne est entré dans son troisième mois⁽¹⁾, alors que celle-ci est confrontée à une répression d'une grande violence : si les autorités iraniennes n'ont donné à ce jour aucun chiffre, plus de trois-cents personnes auraient été tuées entre la mi-septembre et la mi-novembre⁽²⁾, victimes de tirs d'armes de guerre ou de fusils de chasse⁽³⁾.

Ce mouvement a commencé avec la mort de Mahsa Amini, jeune fille Kurde arrêtée le 16 septembre 2022 par la Police de mœurs, au prétexte qu'elle portait mal son voile. Conduite à la Brigade des mœurs, elle y a été maltraitée et battue jusqu'à ce qu'elle s'évanouisse. Hospitalisée, elle est décédée trois jours plus tard. A cause d'une maladie cardiaque, selon les dires

tardifs de la police... Le lendemain de cette annonce des autorités des milliers de femmes, avec ou sans foulard, soutenues par des hommes, se sont révoltées et ont manifesté avec des pancartes où il était écrit « Femme, vie, liberté », slogan devenu le symbole du mouvement. Ce mouvement de la jeunesse iranienne, durement réprimé, s'est répandu dans tout le pays, en particulier dans les universités, puis dans les lycées, avec l'arrêt des cours. Il a été soutenu ensuite par la société civile : universitaires, enseignants, artistes, avocats, médecins, grandes figures du sport, militants des droits humains. On a pu voir des manifestations pacifiques de soutien dans des dizaines de villes et de régions, notamment lors des funérailles des victimes, mais surtout au travers des réseaux sociaux qui ont diffusé des images de la répression et des jeunes victimes⁽⁴⁾.

Cet élan de solidarité a dépassé les frontières : nombre de personnalités, actrices, chanteuses... se sont filmées en train de se couper les cheveux, en signe de soutien.

Qu'est-ce qui explique son ampleur ?

La jeunesse a constaté que depuis une quinzaine d'années toutes les tentatives de réforme de la part de l'aile modérée des partisans du régime ont été étouffées dans le sang. Ainsi, lors de l'élection présidentielle de 2009, plus d'un million d'Iraniens se sont retrouvés dans une manifestation – la plus grande depuis la révolution de 1979 – pour protester contre les résultats frauduleux annoncés par le gouvernement, en criant « où sont nos votes ? ». Non seulement le « Guide suprême⁽⁵⁾ » a validé ces résultats, mais, en tant que commandant en chef des forces militaires, il a autorisé une politique répressive qui a fait des centaines de morts et plus de dix-mille prisonniers. C'est pourquoi cette jeunesse, soutenue par

une immense majorité de la population, a décidé d'en finir avec cet Etat théocratique, militaro-clérical et corrompu, qui, dès son arrivée au pouvoir, a imposé un régime d'apartheid sexuel, contre les femmes, et un apartheid religieux⁽⁶⁾. Ce mouvement, avec le slogan « mort au dictateur », revendique la fin d'une imposture intitulée « République islamique », dans laquelle les trois pouvoirs, législatif, exécutif, judiciaire, sont soumis à la suprématie d'un mollah⁽⁷⁾. Le mouvement souhaite l'établissement d'un régime séculier et démocratique, qui s'exprime dans son slogan : « Femme (égalité), vie (dignité), liberté ».

Dans ce contexte, que représentent le voile et son rejet ?

Le voile est un élément symbolique et fondamental de ce régime. Comme je l'ai dit, c'est un régime d'apartheid sexuel, dans lequel les femmes n'ont pas les mêmes droits que les hommes, que ce soit dans la Constitution, dans la législation ou dans la vie quotidienne : la femme est considérée comme un « citoyen » de seconde zone. Et le port obligatoire du voile est un des piliers du régime ; c'est cette façade qui permet au pouvoir de s'afficher comme islamique.

La répression est féroce. Produit-elle des résultats ?

Le régime a essayé par tous les moyens de briser le mouvement : outre les plus de trois-cents morts, quatorze-mille personnes au moins sont en prison. L'appareil judiciaire est sous le contrôle direct du « Guide suprême », qui nomme un mollah à sa tête. Sa mission est d'appliquer des lois archaïques, comme la loi du Talion, fondées sur la charia : c'est un appareil répressif au service du régime islamique, et non une autorité judiciaire indépendante et impartiale.

(1) L'entretien a été mené fin novembre 2022.

(2) D'après le communiqué du Haut-Commissariat aux droits de l'Homme des Nations unies, daté du 22 novembre dernier.

(3) Les forces de sécurité et les miliciens (en uniforme ou en civil) utilisent ce type d'armes car elles permettent de toucher plus de personnes d'un coup...

(4) En dépit de coupures systématiques d'Internet par les autorités.

(5) Le Guide suprême ou Guide de la République est la plus haute autorité religieuse et politique en Iran : il est de fait le chef de l'Etat ; sa fonction consacre la prééminence du religieux sur le politique.

(6) Non seulement à l'égard des Iraniens non musulmans mais également des sunnites (25 % de la population), discriminés du fait de leur appartenance religieuse.

(7) Celui-ci se considère comme le représentant du douzième imam...

(8) Il s'agit de la ville elle-même et de sa banlieue.

(9) Ces condamnations sont susceptibles d'appel [NDLR : depuis début décembre 2022, plusieurs personnes ont été exécutées].

(10) Conseil des droits de l'Homme des Nations unies.

(11) Piranshahr, à Marivan, à Javanroud, à Mahabad et à Divandarreh...

(12) Tribunal pénal international.



© RAQEE S. NAJMUDDIN

L'élan de solidarité qui a suivi le décès de Mahsa Amini a dépassé les frontières: nombre de personnalités, actrices, chanteuses... se sont filmées en train de se couper les cheveux, en signe de soutien.

C'est dans ce contexte que le procureur de Téhéran a annoncé que dans le Grand Téhéran⁽⁸⁾ mille actes d'accusation avaient été délivrés contre des « agitateurs ». Une dizaine d'entre eux ont déjà été traduits devant un tribunal révolutionnaire, qui juge de façon expéditive, à huis clos, et cinq condamnations à mort ont été prononcées⁽⁹⁾. Douze rapporteurs spéciaux du CDH⁽¹⁰⁾ et son porte-parole se sont adressés aux autorités judiciaires iraniennes en leur demandant de ne pas utiliser la peine de mort pour intimider les protestataires et de libérer les personnes détenues arbitrairement. Malgré la répression, la population continue de manifester

tous les jours dans différentes villes du pays, avec sans cesse des victimes: il y a dix jours une dizaine personnes, dont Kian Piralak, un enfant de 10 ans, ont été tuées à Izeh, dans le sud du pays, la province du Khouzistan. A Zahedan, dans la capitale du Baloutchistan, une région ethnique sunnite, une jeune fille est morte, violée par un policier; les gens sont descendus dans la rue et les forces de sécurité ont tiré avec des armes de guerre. Bilan: une soixantaine de morts, dont des enfants. La politique répressive dans la région du Kurdistan, au nord-ouest, est encore plus terrifiante. Les forces de sécurité ont tiré à balles réelles sur les manifestants dans

« La jeunesse iranienne, soutenue par une immense majorité de la population, a décidé d'en finir avec cet Etat théocratique, militaro-clérical et corrompu, qui, dès son arrivée au pouvoir, a imposé un régime d'apartheid sexuel, contre les femmes, et un apartheid religieux. »

une dizaine des villes kurdes⁽¹¹⁾. Au moins vingt personnes ont été tuées. Ce mouvement est différent de celui de 2019, contre l'augmentation des prix. Il ne s'agit plus de revendications sociales: le but est de renverser le régime.

Que fait votre organisation, et plus largement la société civile ?

Au plan national on ne peut pas grand-chose, car les ONG sont interdites. Ainsi la LDDHI, fondée deux ans avant la révolution, a été interdite un an après celle-ci. J'ai été visé par un mandat d'arrêt pour avoir critiqué un projet de Code pénal basé sur la charia, et j'ai dû m'exiler. Quelques années plus tard, des avocats courageux ont fondé un centre de défenseurs des droits de l'Homme: il a été à son tour interdit. Le pouvoir a aussi multiplié les pressions sur les barreaux iraniens, et nombre d'avocats ont été renvoyés, tandis que les règles de recrutement ont été modifiées: pour être candidat au barreau, il faut figurer sur une liste approuvée par l'appareil judiciaire. Et aujourd'hui, une trentaine d'avocats sont emprisonnés.

Au plan international, notre organisation, avec vingt-quatre ONG, dont la FIDH, Amnesty International, Human Rights Watch, ont demandé la création d'une commission d'enquête sur les violations des droits de l'Homme lors des manifestations, dans le cadre d'une session extraordinaire du CDH. Le 24 novembre, le Conseil a décidé de la création de cette mission: ce peut être le premier pas vers une enquête du procureur du TPI⁽¹²⁾.

Quel rôle peut donc jouer la solidarité internationale ?

Il ne faut pas oublier, d'une part, que plus de quatre-millions d'Iraniens vivent à l'étranger, et que, d'autre part, malgré une politique répressive pendant ces quatre dernières décennies, le peuple iranien continue, avec un courage remarquable, de manifester contre ce régime militaro-clérical en vue de l'établissement d'un Etat séculier et démocratique. C'est pour cela que le peuple iranien a besoin de la solidarité internationale et de manifestations de soutien, comme en France récemment, à l'initiative de la LDH et d'une dizaine d'ONG à Paris, mais aussi dans d'autres pays. ●

Propos recueillis par Gérard Aschieri, rédacteur en chef de D&L